

# N°. L.

# JOURNAL GÉNÉRAL

## DE LA COUR ET DE LA VILLE,

*CONTENANT tout ce qui est décidé à l'Assemblée Nationale, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, dans les Districts, & les Nouvelles authentiques de la Province, ainsi que des Anecdotes intéressantes.*

Du Samedi 7 Novembre 1789.

VOITURES chargées de Fusils & de Pistolets, & arrêtées à la Vilette. — Dépôt de farines saisi chez un Colleur, &c. &c.

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

Du 6 Novembre.

*Annonce d'un Plan de Finance, proposé par M. Necker. — Billets de la Caisse d'Escompte, cause de la rareté du numéraire. — Demande de bleds & farines aux Etats-Unis d'Amérique. — Plan d'une Caisse Nationale. — Divers Dons Patriotiques, &c.*

LE Procès-verbal d'hier lu, on alloit prendre l'ordre du jour, lorsque le Comité des Finances

a déclaré qu'il n'avoit rien préparé pour aujourd'hui, parce que le Comité particulier des Douze, qui est un petit extrait de celui des Finances, lui avoit annoncé que M. Necker devoit venir incessamment proposer lui-même un Plan de Finance à l'Assemblée.—M. Bouche, ayant pris la parole, a observé que, depuis long-temps, on éludoit la publication d'une liste des pensions; il a demandé que, pour mettre fin à toutes ces évasions, toutes les pensions excédant 300 liv. fussent supprimées, sauf à rétablir ensuite celles qu'il conviendroit de conserver.—M. le Duc d'Aiguillon, Membre du Comité des Finances, déclara que le retard de l'apparition de cette liste ne provenoit que de l'exactitude qu'on vouloit lui donner. Il l'a annoncée comme prête à paroître sous très-peu de temps, & la Motion de M. Bouche a été ajournée.— M. le Comte de Mirabeau a ensuite obtenu la parole. Il a péroré long-temps sur le malheureux état de nos Finances & sur la crise où se trouve l'état, par l'effet de l'extrême pénurie du numéraire qui se fait sentir dans toutes les Provinces, & principalement dans la Capitale & dans les Places de Commerce. Il a particulierement attribué cette pénurie aux billets de la Caisse d'Escompte, qui ont commencé, qui ont accéléré, & qui finiront par consommer *la fuite* totale de notre numéraire, si l'on maintient plus long-temps leur circulation; il les a comparés à un feu brûlant qui dévore la plus pure substance de l'Etat. — Il a proposé ensuite l'admission des Ministres du

Roi à l'Assemblée Nationale ; il a fait voir que c'étoit le véritable moyen d'abréger les longueurs, & de faire cesser les mal-entendus sur l'exécution des Décrets de cette Assemblée ; il a fini par proposer un Décret, dont voici la substance : 1°. Sa Majesté sera suppliée de faire réclamer incessamment des Etats-Unis d'Amérique, au nom de la Nation, tous les bleds & farines qu'ils pourront nous céder, tant en remboursement des intérêts arriérés, dont ils nous sont redevables, qu'en acquittement d'une partie des capitaux. 2°. Que le Comité des Finances proposera le plus tôt possible à l'Assemblée le Plan d'une Caisse Nationale, qui sera chargée dorénavant du travail des Finances relatif à la dette publique. 3°. Que les Ministres de Sa Majesté seront invités à venir prendre dans l'Assemblée voix consultative, jusqu'à ce que la Constitution ait fixé les régles qui seront suivies à cet égard. —Aprés beaucoup de discussions, on a été aux voix sur chaque proposition séparément ; les deux premieres ont été ajournées à vendredi prochain, & la troisieme à demain. — La Séance s'est terminée par la lecture de la feuille des dons patriotiques. On en distingue un de M. de la Mothe Piquet, qui fait abandon de toutes ses pensions sur le Trésor-Royal ; un autre du Régiment de Limosin, & un de M. de Laborde de Merville, Membre de l'Assemblée Nationale, montant à cinquante mille livres qu'il affecte, spécialement & avant tout, aux frais nécessaires

pour faciliter les recherches, dont le Comité de ce nom est occupé. — La Séance a ensuite été levée.

---

## HOTEL-DE-VILLE DE PARIS.

Le Comité de Police instruit que les Boulangers, au lieu de profiter du crédit qui leur avoit été ouvert à l'Hôtel-de-Ville, cédoient aux instigations d'un sieur *Rutlidge*, se disant autorisé par le Gouvernement, & se faisoient inscrire sur un registre privé & sans date, dans l'espérance, qui leur avoit été donnée, que le Gouvernement vouloit leur faire une avance de trois millions; & le Comité de Police convaincu, d'après la réponse faite aux Membres de la Commune, par le premier Ministre des Finances, que le sieur *Rutlidge* avoit agi sans pouvoir ni mission, a arrêté que les Boulangers pourroient recourir au crédit qui leur est ouvert à l'Hôtel-de-Ville, sans qu'il soit exigé d'eux d'intérêt, ni la solidarité de leur Communauté.

---

L'Assemblée Générale des Réprésentans de la Commune de Paris, ayant approuvé, par sa délibération du 13 Octobre 1789, le Réglement du Comité Militaire, en date du 12 du même mois, concernant la formation de deux nouvelles Compagnies de Cavalerie dans la Garde Nationale-Parisienne, suivant

l'Article VIII de ce Réglement, devant être Casernées, on desireroit trouver à louer, pour Noël ou dès-à-présent, s'il est possible, dans chacun des Fauxbourgs Saint-Antoine & Saint-Marceau, ou à portée de ces deux Fauxbourgs, une grande maison propre à loger cent hommes & cent chevaux, &c. &c.

---

## *DISTRICTS.*

Le District des Minimes a arrêté que deux de ses Députés se retireroient pardevers l'Assemblée des Représentans de la Commune, à l'effet de les engager à rendre aux bureaux de l'ancienne Administration chargés des subsistances, leur ancienne activité, sous la surveillance de la Municipalité. Imprimé & envoyé aux cinquante-neuf autres Districts.

---

Les Citoyens, Officiers & Soldats composant le bataillon de Popincourt, duement & légalement convoqués, ont arrêté que leur vœu seroit porté à la Commune, 1°. pour que la Troupe Soldée ne soit pas augmentée; 2°. pour que les grenadiers soldés demeurent attachés au premier bataillon de chaque division; 3°. pour qu'il soit formé dans chaque Compagnie non soldée, dix grenadiers non soldés, & cent grenadiers soldés par chaque Division; plan conforme à la sage proportion arrêtée par le Réglement d'organisation de la Garde Nationale-Parisienne.

Arrête, en outre, que la présente délibération sera envoyée & communiquée aux Représentans de la Commune, à tous les Bataillons, & qu'une députation composée d'un Capitaine, d'un Lieutenant, d'un sous-Lieutenant, d'un Sergent, d'un Caporal & d'un Fusilier, se retirera pardevers le chef de la cinquieme Division, pour le prier d'appuyer, auprès du Commandant-Général, le vœu ci-dessus exprimé.

Le Comité a arrêté que l'arrêté du Bataillon seroit imprimé, & communiqué aux cinquante-neuf autres Districts.

---

## VARIÉTÉS.

*Extrait de la C. de P. d'hier.*

« On a arrêté, le soir du Vendredi 30 » Octobre, à la Villette, trois voitures chargées de caisses & de paniers, sur la dénonciation d'un particulier, à qui l'un des » Voituriers avoit vendu des pistolets, à » quatre lieues de Paris, & qui, justement » alarmé, avoit pris les devans pour faire » part de ses soupçons. Sur l'une des caisses » étoit écrit : *Beurre de Gournay*, & les voitures venoient de Charleville. Une des trois » étoit chargée de tabac. Les Voituriers ont » dit qu'ils alloient à la Halle vendre du » beurre & des œufs. A l'ouverture de la » premiere caisse, on a trouvé trente-quatre » bottes de pistolets, ce qui en fait soixante-huit paires, quarante fusils de Maître bien

» démasquinés, & dont les bayonnettes étoient
» très-bien faites. L'autre voiture étoit éga-
» lement remplie d'armes. Celui qui condui-
» soit la voiture de tabac s'est sauvé. Les
» deux autres Voituriers n'avoient pas de
» lettres de voiture, & n'ont pas pu nommer
» l'Armurier chez lequel ils disoient trans-
» porter les armes. Ils sont tous deux arrêtés.
» Peut-on, après de tels indices, contester
» l'existence d'un complot, dont l'embarras
» seul des subsistances prouve la réalité? Non,
» ce ne sont pas des terreurs paniques que
» nous cherchons à répandre. Nous n'avons
» rien avancé que de très-exact; & le Comité
» des Recherches aura tôt ou tard à faire au
» Public des révélations bien plus impor-
» tantes ».

---

Mercredi, 4 Novembre 1789, au soir, un Particulier s'est rendu au Bureau de Subsistances de Saint-Etienne-du-Mont, pour dénoncer qu'il avoit vu décharger plusieurs sacs de farine chez un Colleur, rue des C***. D'après cette dénonciation, plusieurs Membres de Police & de Subsistances de ce District se sont rendus chez le Colleur, avec quatre Gardes Nationaux. Visite faite, on a trouvé chez le Colleur six sacs de farine de la premiere qualité. Les Commissaires ont mis deux Sentinelles dans cette maison, & ont emmené la femme du Colleur, en l'absence du mari, à leur Bureau de Police; il a résulté de son interrogation que les six sacs de farine, trouvés

chez elle, avoient coûté 72 liv. le sac. Le Bureau a fait la saisie des six sacs, &c. &c.

## AVIS DIVERS.

Il est arrivé à Paris dans le mois de Septembre 58,716 sacs de bled ou farine, & en Octobre 59,001, dont 35,000 au moins de gros sacs de 325 livres.

La Fabrique de Poudres de Maronne, près Rouen, manquant de salpêtre, il vient de lui en être fait, de l'Arsenal de Paris, où il en restera encore une quantité supérieure aux besoins ordinaires, un envoi, tant par terre que par eau, de trente milliers.

## ERRATA du N° XLIX.

Page 392, *ligne* 10, quatre cents mille sacs, *lisez*, quarante mille.

*CE JOURNAL paroît tous les matins. Le prix de l'abonnement, depuis le premier Novembre, est de 3 liv. par mois pour Paris, & de 3 liv. 15 s. pour la Province, franc de port. Le Bureau est établi chez* Brune & Gautier, *rue Percée Saint-André-des-Arcs,* N°. 21. *On recevra les Lettres & Avis, ainsi que les Anecdotes authentiques, Livres nouveaux & Estampes qu'on desirera faire connoître; mais il faudra affranchir les Lettres & Paquets.*

*Signé*, BRUNE.

De l'Imprimerie de la Veuve HERISSANT, rue N. D.